TOUT SAVOIR SUR LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES

Le mercredi 26 avril 2023, c'est la journée internationale des chiens guides d'aveugles ! Environ 200 chiens-guides sont remis gratuitement à une personne déficiente visuelle tous les ans en France. On répond à toutes vos questions sur cet allié du quotidien des personnes aveugles et malvoyantes !

❖ Qu'est-ce qu'un chien guide d'aveugle ?

Un chien guide d'aveugle est un chien éduqué pour guider et accompagner en toute sécurité une personne aveugle ou malvoyante dans ses déplacements. C'est aussi un compagnon au quotidien qui favorise le lien social de la personne qu'il accompagne. Provenant de réseaux d'élevage spécialisés, ils sont sélectionnés en fonction de critères tels que la sociabilité, l'équilibre émotionnel et le comportement.

Ce sont presque 90% des labradors et golden retrievers, mais on trouve également des bergers (allemand, blanc suisse, australien), et d'autres races plus inattendues telles que le caniche royal (ou grand caniche).

À 2 mois, une famille d'accueil bénévole accueille le chiot pour lui apprendre la propreté, la socialisation et les ordres d'obéissance de base. Des éducateurs spécialisés accompagnent les familles tout au long de cet apprentissage.

À 12 mois environ, il commence sa formation de 6 à 8 mois au sein d'une école de chien guide. C'est là qu'il va apprendre les 50 ordres requis pour guider une personne déficiente visuelle en toute sécurité. La fin de sa formation est validée par un certificat d'aptitude au guidage.

Il est ensuite remis gratuitement à une personne aveugle ou malvoyante. Sur les 200 000 personnes éligibles, seuls environ 1% en bénéficie, principalement en raison du coût de son éducation, estimé à 25 000€. Environ 1 500 équipes sont actuellement en activité en France.

❖ Quel est l'apport du chien-guide ?

✓ *Un atout pour la mobilité*

Le chien guide est avant tout un atout pour la mobilité des personnes aveugles et malvoyantes. Grâce aux 50 ordres qu'il a appris lors de son éducation rigoureuse, il est capable :

- d'éviter tout obstacle,
- répondre aux ordres de base et de direction,
- trouver des points d'intérêts comme les passages piétons, les boîtes aux lettres, une porte, un arrêt de bus, un siège disponible dans un transport en commun ou une salle d'attente, etc.
- mémoriser plusieurs parcours et rentrer à la maison,
- signaler l'approche et sécuriser la montée ou la descente d'escaliers, de trottoirs,
- avertir de tout danger en se mettant en travers des jambes de son maître.

Enfin, il est aussi capable de prendre des initiatives et de désobéir à son maître en cas de danger.

Cela contribue à rassurer la personne déficiente visuelle dans ses déplacements, mais aussi à réduire sa fatigue liée au stress et au grand besoin de concentration sur le parcours.

✓ *Un atout pour la vie sociale*

Ensuite, le chien guide facilite la vie sociale de son maître. Il lui permet de se déplacer en toute sécurité et l'accompagne sans frais supplémentaire dans toutes ses activités. Il est autorisé à fréquenter tous les lieux ouverts au public (restaurants, commerces, établissements publics, locaux professionnels, hôtel, taxis, transports en commun, etc.)

Les chiens-guides en éducation, reconnaissables grâce à leur gilet spécifique bénéficient des mêmes droits que les chiens-guides en activité.

- **Témoignage de Gilles, guidé par Madras depuis 5 ans**

« J'ai perdu la vue tardivement, à 50 ans passés. En 2018, j'ai eu la chance de pouvoir bénéficier d'un chien-guide, Madras, un caniche royal, qui m'a permis de retrouver de l'autonomie dans mes déplacements.

Se déplacer avec une canne blanche est très fastidieux et fatiguant, surtout en milieu urbain. En effet, les trottoirs sont souvent encombrés par de nombreux obstacles tels que les vélos et trottinettes accrochés de manière anarchique à tous types de supports, le mobilier urbain, les voitures mal garées, les panneaux publicitaires, les terrasses de restaurant dépassant les emplacements délimités. Les vélos et trottinettes circulant à vive allure sur les trottoirs ou dans les zones piétonnes constituent également un réel danger. Mon chien anticipe ces dangers, évite les obstacles et me permet de me déplacer avec beaucoup plus de fluidité. De plus, après une phase d'adaptation où nous avons appris à nous connaître et fréquenté uniquement des lieux connus, je suis maintenant en capacité de faire seul de nouveaux trajets et de me rendre dans des endroits inconnus, en combinant mon chien et un GPS.

Madras est également un vecteur de lien social, le public engage la conversation plus spontanément que lors de l'utilisation d'une canne blanche, attiré par ses capacités et le fait que ce soit un caniche royal.

Madras m'a permis de retrouver plus de confiance en moi et d'être beaucoup plus autonome et en sécurité dans mes déplacements. Mais c'est également un super compagnon au quotidien, très bien éduqué, attentionné et très docile. »

Ci-dessous, le reportage que France Bleu Alsace leur a consacré à l'occasion de la journée internationale des chiens-guides en 2021 :

https://www.francebleu.fr/vie-quotidienne/animaux/journee-des-chiens-guides-d-aveugles-rencontre-avec-gilles-et-son-chien-madras-un-caniche-royal-de-5-1619608486

Pour en savoir plus :

Le site de l'Association Nationale des Maîtres de chiens-guides :

https://www.anmchiensguides.fr/

Le site de la Fédération Française des Associations de Chiens-guides (FFAC) :

https://www.chiensguides.fr/